

Foire aux questions (FAQ) – Prêt Hypothécaire et Processus de Pré-Qualification

Informations Générales

- 1. Q. Qu'est-ce que le programme de pré-qualification de Maluku Preserve City ?**
R. Un projet immobilier pionnier en République démocratique du Congo et le premier programme structuré de pré qualification pour l'accession à la propriété, conçu pour offrir un logement sûr et conforme aux normes internationales à des personnes engagées et financièrement capables.
- 2. Q. Qui peut postuler ?**
R. Professionnels salariés (secteur privé, administration publique, organisations internationales)
 - ✓ Chefs d'entreprise (5 ans d'expérience minimum ; exceptions pour les personnes très performantes)
 - ✓ Membres de la diaspora congolaise aux États-Unis, en Europe et en Afrique
 - ✓ Entrepreneurs et travailleurs indépendants
 - ✓ Jeunes professionnels construisant leur avenir

Exigences Financières

- 3. Q. Quels sont les documents requis pour la pré-qualification ?**
R. La liste suivante, mais non exhaustive:
 - Pièce d'identité nationale
 - Relevés bancaires et bulletins de paie
 - Justificatif d'emploi
 - Justificatif de propriété, le cas échéant
 - Justificatif d'entreprise enregistrée, le cas échéant
- 4. Q. Quel est le cout du processus de pré-qualification ?**
R. - \$125 par demandeur
- Réduction à 50 \$ pour les 300 premiers demandeurs !

Détails du Prêt Hypothécaire

- 5. Q. Le programme de pré qualification garantit-il l'approbation du prêt ?**
R. Oui et non. Oui, si le demandeur dispose d'un revenu stable et suffisant provenant d'un emploi ou d'une entreprise ; non, si le demandeur ne dispose pas de revenus stables et suffisants.
- 6. Q. Ce prêt peut-il être appliqué aux logements existants ?**
R. Ce prêt s'applique uniquement aux logements neufs
- 7. Q. Quel est le montant maximal du prêt que je peux recevoir ?**
R. Le montant du prêt à recevoir est directement lié au niveau de revenu et au type de maison choisi qui peut aller de 56 000 USD à 400 000 USD ou plus.

Processus et Calendrier

- **Q. Combien de temps dure le processus de pré-qualification ?**
R. Nous effectuons votre évaluation financière dans un délai de 90 jours.
- 8. **Q. Comment saurai-je si ma demande est approuvée ?**
R. Si vous êtes admissible, nous vous inviterons à poursuivre et vous aiderons à choisir votre offre de logement et de prêt immobilier auprès d'institutions partenaires. Vous pouvez également nous contacter via les canaux de contact indiqués si vous n'avez pas été contacté dans les 90 jours suivant la date de votre demande.

Autres Préoccupations

- 9. **Q. Que se passe-t-il si je suis travailleur indépendant ou propriétaire d'une entreprise ?**
R. Vous êtes admissible à présenter une demande à condition de posséder une entreprise légitime et de percevoir un revenu suffisant.
- 10. **Q. Mes informations resteront-elles confidentielles ?**
R. Nous appliquons une politique stricte de confidentialité des informations et de non-divulgateion.
- 11. **Q. Qui contacter en cas de questions ?**
R. Nos coordonnées sont partagées sur nos sites Web: www.mp-city.com ou www.reaimmopro.com

Questions Pratiques et Fréquentes

- 12. **Q. Puis-je postuler si je réside hors de la RDC ?**
R.. Le programme de pré qualification est ouvert à tous, en particulier aux Africains de la RDC et de la diaspora du monde entier.
- 13. **Q. Puis-je postuler en couple ou en famille ?**
R. Oui, un couple peut postuler avec un revenu commun et une famille peut créer une entité et postuler en tant qu'entreprise ou organisation.
- 14. **Q. Les candidats bénéficieront-ils d'une assistance ou d'une orientation tout au long du processus ?**
R.. Oui, nous les accompagnons à tous les niveaux jusqu'à la remise des clés de leur nouveau logement.
- 15. **Q. Que se passe-t-il si ma candidature n'est pas retenue lors de la pré qualification ?**
R. Avec votre permission, nous vous guiderons sur les modalités de votre candidature et vous pourrez postuler à nouveau.
- 16. **Q. Puis-je choisir le type ou le style de maison que je souhaite ?**
R. Oui, le choix vous appartient, mais il doit correspondre à votre revenu total.
- 17. **Q. Que se passe-t-il si mes revenus sont irréguliers ou saisonniers ?**
R. Si vous êtes employé par l'État ou un organisme public, votre employeur doit signer un accord de cautionnement avec la banque ou la société de crédit hypothécaire. Dans le cas contraire, vous ne seriez pas admissible.
- 18. **Q. Y a-t-il un remboursement si je change d'avis après avoir payé les frais de pré qualification ?**

R. Avant d'entamer la procédure de pré qualification, assurez-vous d'avoir pris votre décision, car aucun remboursement ne sera accordé pour les frais payés.

Questions sur le Remboursement du Prêt

19. **Q. Quelle est la durée de remboursement du prêt hypothécaire ?**

R. Les durées de remboursement sont : Cash ou 5 ans ou 10 ans ou 15 ans.

20. **Q. Puis-je rembourser le prêt par anticipation ?**

R. Certainement. Veuillez en discuter avec votre banque/ société de crédit hypothécaire pour obtenir des conseils.

21. **Q. Que se passe-t-il si je ne peux plus rembourser le prêt ?**

R. Dans ce cas, veuillez contacter votre banque/société de crédit hypothécaire pour obtenir de l'aide.

22. **Q. Que se passera -t-il si je ne peux plus rembourser le prêt ?**

R. Dans ce cas, veuillez contacter l'institution hypothécaire / financière pour obtenir Une assistance.

23. **Q. Avec quelle institution financière travaillez-vous ?**

R. Nous travaillons avec toute institution financière disposée a offrir a Maluku Preserve City des termes et conditions préférentielles.

24. **Q. Est-ce qu'un client peut directement approcher une banque locale pour un prêt Immobilier ?**

R. Certainement oui, mais vous pouvez obtenir des conditions préférentielles auprès De nos partenaires financiers seulement si vous produisez notre document de Préapprobation.